

Ginjer Detox European Equity



PART I – FR0014001FP9

Ce FCP est géré par Ginjer AM

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur ce produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Produit	Ginjer Detox European Equity (le « Fonds »), Part I (FR0014001FP9)
Initiateur	Ginjer Asset Management, société de gestion de l'OPCVM, est agréée en France par l'AMF sous le numéro GP-11000032.
Site internet et contact	www.ginjer-am.com ou appeler le +33 1 76 36 61 78
Autorité compétente	L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Ginjer AM en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production	18/10/2023

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Ginjer Detox European Equity, un fonds commun de placement (FCP) de droit français constitue en France et conforme aux normes européennes.

Durée : 99 ans

Classification : Fonds actions

Objectifs :

Le FCP est un fonds actions géré de façon active et discrétionnaire. Le processus d'investissement a pour objectif de surperformer sur la durée de placement recommandée, son indice de référence en sélectionnant des actions des marchés de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse qui se distinguent par la qualité de leur gouvernance et de leur politique sociale et environnementale (ESG) au niveau mondial et dont la valorisation reste faible.

L'univers d'investissement de départ est composé des 600 valeurs européennes de l'indice STOXX® Europe 600 auquel nous appliquons différents filtres extra-financiers et financiers. Dans tous les cas, sont exclus de cet univers les émetteurs des secteurs suivants : Tabac - Armes controversées - Charbon thermique.

La société de gestion sélectionne principalement des approches dites Best-in-universe (afin de sélectionner les meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement étudié). Dans le cadre de son approche ESG, les gérants de GINJER AM identifient et sélectionnent, dans un premier temps, les sociétés de l'univers d'investissement qui disposent, dans leur secteur respectif, des meilleures pratiques, au niveau mondial, en matière sociale, environnementale et de gouvernance (élimination de 20 % de l'univers d'investissement via des critères extra-financiers). Il s'agira par exemples, sans que cette liste soit limitative, des critères de ses fournisseurs de données extra-financières, tels que (i) la mesure de l'intensité des émissions de gaz à effet de serre (critères Environnementaux), (ii) les conditions de travail des salariés, sous-traitant et fournisseurs et l'égalité des chances (critères Sociaux), (iii) l'éthique des affaires et le respect des codes de gouvernance (critères de Gouvernance).

Cette présélection est ensuite analysée pour déterminer, à partir de critères financiers (liquidité et valorisation) et des risques d'interaction (au sens de la matrice propriétaire de GINJER AM) les valeurs qui recèlent les meilleurs potentiels de revalorisation sur un horizon moyen terme et qui constitueront le portefeuille final. Enfin, le fonds s'assure de la qualité des critères extra-financiers en construisant un portefeuille dont la note finale est inférieure à celle de son indice de référence en termes de risques extra-financiers.

Pour mettre en œuvre ce processus, Ginjer AM a sélectionné depuis plusieurs années deux fournisseurs de données ESG, de renommée mondiale (Sustainalytics et Carbone 4), qui lui permettent d'identifier, pour chaque secteur (en excluant les secteurs controversés), les meilleures pratiques au niveau mondial et de réduire les risques extra-financiers. L'analyse ESG est effectuée pour chaque émetteur de l'univers d'investissement. A noter que les limites méthodologiques proviennent de la fiabilité des données extra-financières car la Société de gestion est dépendante de la qualité des données fournies par les prestataires utilisés (Sustainalytics et Carbone 4).

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que son investissement dans le Fonds ne génère pas d'impact direct sur l'environnement et la société elle-même mais que l'équipe de gestion cherche, dans le cadre de ses compétences à sélectionner et à investir dans les sociétés qui répondent aux critères présentés ci-dessus. Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation ESG mise en œuvre dans le Fonds, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence de Ginjer AM disponible sur le site internet www.ginjer-am.com.

La construction du portefeuille pourra conduire à un portefeuille concentré (moins de 30 valeurs).

Au final le portefeuille détiendra dans tous les cas au moins 90% (en nombre) d'émetteurs analysés ESG.

•Le Fonds s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- de 75 % à 100 % en actions des pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques dont 10% maximum en actions de petites ou moyennes capitalisations soit inférieures à 1 Mds€ de capitalisation boursière ;
- de 0 % à 25 % en obligations ou titres de créances émis par des émetteurs publics ou quasi publics réputés « Investment grade » à savoir de notation supérieure à A-3 (notation Standard & Poor's, ou équivalent Moody's ou jugées équivalentes par la société de gestion), réalisée exclusivement par l'intermédiaire d'instruments financiers libellés en euros. La sensibilité au taux du portefeuille est comprise entre 0 et 7.

•Dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le fonds se réserve la possibilité d'investir en actions ou parts d'OPCVM français et/ou européens et en action ou parts de fonds d'investissement à vocation générale dans la limite de 10% de son actif net. Le processus de sélection d'OPC ISR externes pourra différer de la stratégie ISR appliquée à la sélection des titres vifs.

•L'exposition au risque de change hors zone Euro n'excédera pas 50% de l'actif net du Fonds.

•Le Fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés internationaux, non réglementés et/ou de gré à gré pour couvrir et ou exposer le portefeuille au risque de marché actions ou de change. L'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) ne pourra excéder 100 % de l'actif net (110 % en cas de recours à l'emprunt d'espèces).

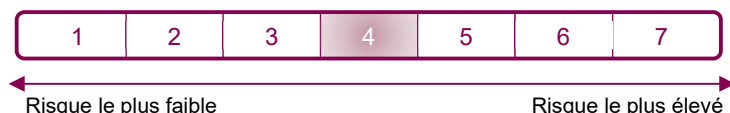
Investisseurs visés : Investisseurs Institutionnels. A noter que ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Affectation des résultats : Capitalisation

Informations pratiques : Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues et sont centralisées à 11h00 auprès de BNP Paribas S.A. par délégation chaque jour de Bourse ouvert à Paris. Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée quotidiennement.

Le dépositaire de cet OPCVM est BNP Paribas S.A..

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserverez le produit pendant 5 années

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit est classé 4 sur 7, soit une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futures performances se situent à un niveau moyen, et si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Veillez-vous référer au Prospectus pour plus d'informations sur les risques spécifiques liés au produit qui ne sont pas pris en compte dans l'indicateur de risque.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future des marchés est incertaine et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les scénarios sont calculés sur 10 ans de données en utilisant l'historique du produit, combiné avec un proxy si nécessaire.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais ne comprennent pas les coûts que vous pourriez avoir à payer à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants de votre remboursement.

Investissement : 10 000 €

Période de détention recommandée : 5 ans

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	5 457 € -45.4 %	3 026 € -21.3 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	8 469 € -15.3 %	9 261 € -1.5 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	10 568 € 5.7 %	13 563 € 6.3 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts Rendement annuel moyen	14 220 € 42.2 %	18 703 € 13.3 %

Que se passe-t-il si Ginjer AM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du Fonds sont conservés chez le Dépositaire du produit, BNP Paris S.A.. En cas d'insolvabilité de Ginjer AM, les actifs du Fonds ne seront pas affectés. Par ailleurs, en cas d'insolvabilité du Dépositaire ou d'un sous-dépositaire à qui la garde des actifs du Fonds a pu être déléguée, il existe un risque potentiel de perte financière. Toutefois, ce risque est atténué par le fait que le Dépositaire est tenu par la loi et la réglementation de séparer ses propres actifs des actifs du Produit.

Il existe un dispositif d'indemnisation ou de garantie des investisseurs en cas de défaut du Dépositaire prévu par la loi.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons considéré :

- Que pour la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (soit un rendement annuel de 0 %) ; que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- Que vous avez investi 10 000 €

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (1)
Coûts totaux	162 €	1 138 €
Incidence des coûts annuels (2)	1.6 %	1.7 % par an

(1) Période de détention recommandée

(2) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.0 % avant déduction des coûts et de 6.3 % après cette déduction.

Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		Si vous sortez après 1 an
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.40 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	140 €
Coûts de transaction	0.02 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	2 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		Si vous sortez après 1 an
Commissions liées aux résultats	0.20 %, soit 15 % TTC maximum de la différence, entre la performance du Fonds nette de frais et celle du STOXX® Europe 600 Net Return EUR, même si la performance du fonds est négative. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation est la moyenne au cours des 5 dernières années.	20 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement recommandée est de 5 ans au minimum en raison de la nature du sous-jacent de cet investissement. Les parts de cet OPCVM sont des supports de placement à court / moyen terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification de son patrimoine. Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne. La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société GINJER AM (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la société GINJER AM : veuillez contacter la société GINJER AM, par courriel : theamgarden@ginjer-am.com ou par courrier, de préférence avec A/R (Ginjer Asset Management – à l'attention de la direction risques et conformité – 9 rue de Téhéran 75008 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société www.ginjer-am.com.
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Autres informations pertinentes

- Le prospectus de l'OPCVM, les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site www.ginjer-am.com ou en contactant Ginjer AM par courrier au 9 rue de Téhéran 75008 Paris ou par email : theamgarden@ginjer-am.com.
- Le fonds relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088.
- L'OPCVM peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus de l'OPCVM ou sur le site internet : www.ginjer-am.com.
- Fiscalité : Le Fonds est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.
- La responsabilité de GINJER AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une «U.S. person», selon les définitions des réglementations américaines "Regulation S" et "FATCA".
- Les informations relatives à la politique de rémunération de GINJER AM., dont, entre autres, une description de la manière dont sont calculés les rémunérations et les avantages, des personnes responsables de leur attribution sont disponibles sur le site internet www.ginjer-am.com. Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande.